POISSON D'EAU DOUCE

Rapport annuel 2010

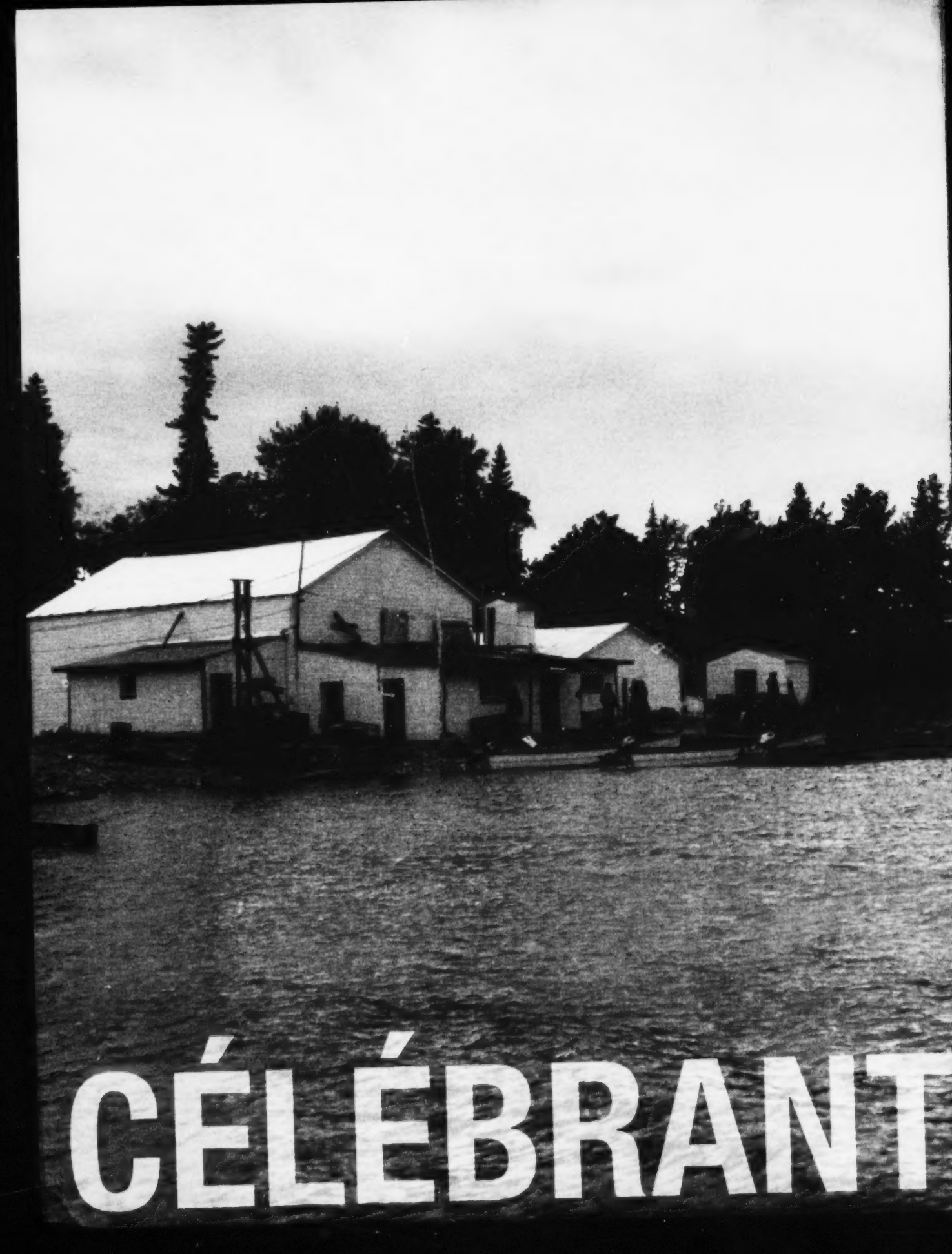
CÉLÉBRANT

Table des matières

Lettre de transfert 05

Rapport du président-directeur général 06

Profil de l'Office 07

Bilan de l'année 08

Bilan des 40 dernières années 11

Orientations stratégiques 12

Perspectives d'avenir 14

Rémunération des pêcheurs 15

Rapport de gestion et analyse 16

Bénéfices et livraisons des produits 18

Sommaire financier des dix dernières années 20

États financiers 21

Régie de l'entreprise 38

Reconnaissance des employés 38

Conseil d'administration 39

Comité de vérification 39

Haute direction 39

Lettre de transfert du président du conseil d'administration à la ministre des Pêches et des Océans

L'Honorable Gail Shea
Gouvernement du Canada
Ministre des Pêches et des Océans
200, rue Kent – Bureau 1570
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

Madame la ministre,

Nous avons le plaisir de vous soumettre le Rapport annuel de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce conformément à l'article 150 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Rapport annuel comprend les états financiers vérifiés de l'exercice terminé le 30 avril 2010.

Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses propres normes de transparence et de gouvernance, l'Office a établi un Comité de vérification qui s'est réuni pour la première fois en septembre 2009. Le Comité est composé de Harold B. Dueck, un comptable agréé ayant de l'expérience professionnelle en finances publiques et en finance d'entreprise, qui est président du Comité, et de Irvin Constant et Ken Campbell, deux membres du conseil d'administration de l'Office. Ce Comité a le mandat de superviser au nom du conseil d'administration les processus de communication de l'information financière et de faire rapport aux réunions du conseil d'administration.

Périodiquement, les sociétés d'État, tel que prévu dans la *Loi sur la gestion des finances publiques*, font l'objet d'un « examen spécial » mené par le Bureau du vérificateur général du Canada. L'équipe de vérification a débuté son travail de collecte de données à l'automne 2009 et le travail se poursuit.

En 2007, l'OCPED a lancé une étude stratégique de fond et a créé un nouveau plan stratégique qui guidera l'organisation jusqu'en 2017. Le plan identifie des priorités pour accroître la valeur commerciale et le leadership commercial, pour améliorer l'efficacité et la gestion de la chaîne d'approvisionnement, pour augmenter la confiance des intéressés et pour assurer la santé opérationnelle à long terme de l'Office. Une modernisation significative de l'usine de transformation vieillissante et de l'équipement est une priorité. L'objectif primordial est toujours d'améliorer les bénéfices versés aux pêcheurs.

En 2009, deux ateliers de planification stratégique ont été tenus pour mettre le plan à jour et pour renforcer l'importance de la modernisation de l'usine pour demeurer concurrentiel dans un environnement où le dollar est à parité.

Durant l'année, les membres du conseil d'administration ont participé à une formation en gouvernance d'entreprise, haussant leurs connaissances et habiletés.

Le Conseil d'administration demeure fort et engagé à la communication ouverte avec toutes les parties intéressées.

Avec respect,
Le président par intérim du conseil d'administration

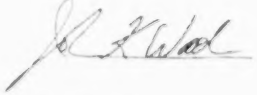

John Wood

Rapport du président-directeur général

L'exercice financier 2009-2010 a marqué le 40e anniversaire de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Quatre décennies durant lesquelles l'Office a acheté, a transformé et a commercialisé cette abondante ressource naturelle canadienne et durant lesquelles l'Office a établi une réputation de fiabilité de livraison de produits sains de qualité, se constituant ainsi une base solide de clients fidèles et satisfaits.

Les défis mondiaux sont toujours présents et les changements dans l'économie du Canada ont créé des inquiétudes avec la croissance de la valeur du dollar canadien. Nous avons rencontré ces préoccupations de front en augmentant les prix du marché et en lançant des initiatives sous forme de produits de valeur ajoutée qui ont fait croître la rentabilité. Plusieurs améliorations ont été mises en œuvre dans le secteur de la transformation, réussissant à améliorer les efficacités.

Durant le dernier exercice, plusieurs réunions de haut niveau – focalisant sur la durabilité, la croissance continue et la diversification, la planification stratégique et la responsabilité des entreprises – ont eu lieu dans notre salle du conseil, avec le sous-ministre de Pêches et Océans Canada, cinq sénateurs du Comité sénatorial permanent des pêches et des océans, et des fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor et du ministère des Finances d'Ottawa.

Enfin, en mars de cette année, nous avons dit au revoir à Jim Bear, le président de notre conseil d'administration, après neuf années de leadership dévoué et de gouvernance axé sur la pratique exemplaire. Jim a présidé chaque réunion avec professionnalisme et de façon ordonnée, encourageant la pleine participation des membres, respectant les points de vue de tous. Nous lui souhaitons tous le plein succès dans ce qu'il entreprendra dans l'avenir. Il nous manquera véritablement.

Nous nous engageons à bâtir notre force de marché et entamons notre cinquième décennie avec une ferveur renouvelée, utilisant des pratiques exemplaires dans tous les domaines de notre entreprise – d'appuyer le solide travail de tous les pêcheurs que nous desservons.

Avec respect,
Le président-directeur général

John Wood
Winnipeg, Manitoba

Profil de l'Office

L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, une société d'État financièrement autonome en affaires depuis 40 ans, achète, transforme et met en marché le poisson d'eau douce du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, des Territoires du Nord-Ouest et une partie du nord-ouest de l'Ontario. Le mandat de l'Office est l'achat de tout le poisson pris légalement qui est à vendre, la commercialisation ordonnée du poisson, la promotion des marchés internationaux, l'accroissement de la commercialisation du poisson et l'accroissement des bénéfices versés aux pêcheurs. Des paiements définitifs sont distribués aux pêcheurs annuellement, lorsque possible, dépendant des revenus de ventes et des frais associés.

L'Office est régi par un conseil d'administration qui comprend aussi le président-directeur général. Les onze membres du conseil d'administration sont tous nommés par le gouverneur en conseil fédéral; cinq de ces membres sont nommés sur recommandation des gouvernements provinciaux et territorial participants. Durant l'exercice 2009-2010, six membres du conseil d'administration étaient des pêcheurs commerciaux et cinq membres étaient issus des collectivités des Premières Nations. Un comité exécutif composé de trois membres et un personnel de soutien administratif de 53 personnes assistent le président-directeur général dans ses fonctions.

L'Office a un personnel de production de plus de 150 personnes à temps plein, auquel s'ajoutent d'autres travailleurs durant les périodes de pointe. Le poisson est pris par plus de 2 000 pêcheurs commerciaux à travers la région. Le poisson est acheté et trié par des agents d'approvisionnement contractuels et d'agences d'approvisionnement corporatives à plus de 50 points de livraison. Durant un peu plus de 40 années d'activités commerciales au Canada et à l'étranger, l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce a établi et soutenu une solide réputation basée sur la fiabilité de livraison de produits sains de qualité. L'Office est un chef de file reconnu au niveau des prix, exerçant son droit de commercialiser le poisson dans les marchés interprovinciaux et internationaux.

L'Office est toujours un joueur dominant dans le marché américain du doré jaune et le plus gros fournisseur de grand corégone à la Finlande, de caviar de grand corégone à la Suède et à la Finlande et de brochet à la France. L'OCPED est le plus important fournisseur individuel de poisson d'eau douce au marché du poisson gefilte et son usine de transformation est certifiée cachère.

L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce maximise les bénéfices versés aux pêcheurs de l'Ouest canadien par la commercialisation efficace, par la gestion efficace de la chaîne d'approvisionnement et par la transformation à valeur ajoutée de produits de poisson d'eau douce de qualité.

Bilan de l'année

L'exercice 2009-2010 a été une année de construction et de stabilisation pour l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. L'Office a poursuivi ses activités débutées en 2009 d'accroître sa capacité interne et de bâtir sa force de marché en réponse aux changements dans l'industrie et dans le climat économique.

Les résultats de fin d'exercice étaient encore une fois mitigés. Le total des bénéfices versés aux pêcheurs était 30,9 millions de dollars, un montant inférieur de 6,4 % par rapport à l'exercice précédent. Les bénéfices nets de l'Office se chiffraient à 1,5 million de dollar, une amélioration sur la perte de 0,7 million de dollars de l'exercice précédent.

La diminution des bénéfices versés aux pêcheurs peut être attribuée à des prix initiaux inférieurs établis par l'Office rendu nécessaires pendant que l'industrie s'adapte à la décroissance de la valeur de l'euro et du dollar américain et la reprise de la demande des marchés de récession.

Tard dans l'exercice, la demande et le prix du grand corégone ont été lourdement touchés lorsque l'approvisionnement provenant des Grands Lacs a inondé les marchés traditionnels de l'Office à New York. De nouvelles ventes en Russie et en Iran ont aidé à compenser pour cette situation, mais pas au même niveau de prix que ceux des marchés de New York.

L'organisation

L'OCPED a poursuivi durant l'exercice 2009-2010 la mise en place des initiatives de son plan stratégique en travaillant vers la vision d'une pêcherie durable qui fournit de façon constante des bénéfices maximums aux pêcheurs. L'équipe de gestion a supervisé les changements majeurs à l'usine de transformation ainsi que des initiatives importantes dans les domaines de l'exploitation et de la commercialisation, les deux ayant aidé l'Office à bâtir sa force de marché.

Le conseil d'administration a connu une année productive en mettant en place un Comité de vérification, en révisant la politique de licence d'agent d'exportation et en participant à une formation en gouvernance. C'est aussi durant cette année que le dernier mandat de Jim Bear comme président du conseil d'administration a pris fin après 9 années de direction stable et visionnaire à la barre du conseil.

La commercialisation

Les efforts de commercialisation de cet exercice ont été concentrés pour répondre à des marchés internationaux qui avaient stabilisés et la valeur croissante du dollar canadien. L'équipe de commercialisation était occupée aussi bien au Canada qu'à travers le monde à bâtir des forces de marché et à maintenir la réputation de l'Office comme un fournisseur de poisson de grande qualité.

Des développements significatifs au sein du service de commercialisation comprennent des changements à l'emballage au détail du doré jaune surgelé de choix et régulier, l'introduction d'une plus grande variété de tailles de portions préparées de caviar de grand corégone, la création de deux nouveaux produits – le touladi fumé et le lox de touladi –, le développement d'un nouveau marché pour les portions de grand corégone et l'augmentation des ventes de brochet.

Globalement, les efforts du service de commercialisation ont permis à l'OCPED de maintenir ses volumes de vente durant une période de redressement économique tout en protégeant les marges et en bâtissant des forces de marché.

L'OCPED a aussi lancé un tout nouveau site Web qui sert à deux objectifs : fournir des informations au sujet des produits, de la transformation et de la qualité à ses clients actuels et potentiels; assurer la communication et la livraison de nouvelles aux pêcheurs et aux agents. Le site Web était en développement durant presque tout l'exercice et est allé en ligne en mars 2010.

Opérations extérieures

Les opérations extérieures ont connu une année de changements et de défis à cause d'un changement dans la gestion.

Avec le départ de Stephen Kendall, l'ancien gérant de l'usine de transformation David Northcott a été promu au poste de vice-président des opérations. David a dirigé son équipe dans une série de rencontres régionales réussies dont le but était d'améliorer la communication entre l'Office et les pêcheurs.

Durant l'hiver, l'offre diminue généralement et les prix du marché pour le poisson frais augmente en conséquence. Pour prendre avantage de ces prix plus robustes, l'OCPED offre une prime pour le grand corégone, le doré jaune et le doré noir pris durant l'hiver. Par conséquence, plus d'argent comptant se rend directement dans les poches des pêcheurs et aide à compenser pour les coûts d'exploitation plus élevés. La prime a été offerte encore une fois cette année et les volumes de livraison sont restés au même haut niveau que durant l'hiver 2008-2009. Inversement, le marché de New York pour le grand corégone a souffert d'un encombrement provenant des Grands Lacs cette année, ce qui a réduit les marges à des niveaux inférieurs à ce qui avait été anticipé et a nui à la rentabilité durant le 4e trimestre.

Transformation

Durant les trois derniers exercices, l'OCPED a investi 7,5 millions de dollars dans l'usine de transformation de Winnipeg pour accroître la capacité durant les périodes de livraison de pointe, pour améliorer la fiabilité et pour rencontrer les exigences des agences d'inspection alimentaire et des clients internationaux.

Durant les trois derniers exercices, l'OCPED a aussi investi dans les améliorations de son efficacité, de ses rendements et de la qualité en installant trois pièces d'équipement de transformation clé : une chaîne de production de portions, une chaîne de décongélation et un système de production de coulis de glace.

Communications

L'OCPED est toujours engagé à étendre le dialogue avec tous ses intéressés – depuis les pêcheurs jusqu'aux représentants du gouvernement. Suite à l'atelier réussi sur la chaîne d'approvisionnement à Winnipeg en 2009, l'Office a organisé des rencontres taillées sur mesure sur la chaîne d'approvisionnement et les relations avec les pêcheurs dans chaque région. Ces rencontres ont eu lieu durant la deuxième moitié de l'exercice.

L'OCPED a lancé une nouvelle version de son bulletin d'information *Lake to Plate*, distribué aux pêcheurs à chaque trois mois. Chaque numéro comprend des articles sur les pratiques exemplaires, les améliorations à l'usine, l'économie, les activités de commercialisation et des profils de produits.

Les commentaires au sujet de ces efforts de communication ont été positifs et l'OCPED compte continuer à améliorer et à augmenter les échanges de renseignements.

CELEBRANT

Bilan des 40 dernières années

Lorsque l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce a été créé pour ordonner la transformation et la commercialisation de la pêche canadienne du poisson d'eau douce il y a 40 ans, les personnes impliquées n'auraient pas pu s'imaginer où en serait l'industrie aujourd'hui.

Durant l'été de 1969, les hommes et les femmes qui gagnaient leur vie sur les lacs du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, du nord-ouest ontarien et des Territoires du Nord-Ouest, retirèrent leurs filets et envoyèrent le poisson pris pour qu'il soit transformé et vendu par une toute nouvelle entreprise. Des générations plus tard, leurs enfants et petits-enfants envoient toujours le poisson pris pour qu'il soit transformé par cette même entreprise.

Quatre décennies se sont écoulées et l'OCPED continue de recevoir tout le poisson d'eau douce pris commercialement de ces régions et a maintenu son but de départ de maximiser les bénéfices versés aux pêcheurs.

Depuis 1969, l'OCPED a payé aux pêcheurs plus de 1 milliard de dollars de bénéfices durant 40 pleines saisons de pêche. Aujourd'hui, les pêcheurs – dont plusieurs sont de descendance directe de ces premiers pêcheurs – envoient leurs prises à l'Office sachant qu'elles vont à une entreprise qui a leurs meilleurs intérêts à cœur.

Il y a quarante ans, les prix étaient faibles et cela était reflété dans les bénéfices versés aux pêcheurs et les bénéfices générés par l'Office. Des spécialistes de la commercialisation du poisson d'eau douce ont répondu aux changements des tendances économiques et ont trouvé de façon constante de nouveaux moyens de rendre les espèces de poisson pris à l'état sauvage attrayantes aux nouveaux marchés. L'entreprise a connu une croissance exponentielle depuis les premiers jours, lorsque la transformation des produits se faisait à la main.

L'Office a été témoin des changements dans le domaine des ressources, de l'environnement et des pratiques écologiques, et a maintenu une entreprise viable et durable à travers les temps prospères et les temps turbulents. En réponse aux règlements de salubrité alimentaire plus exigeants, l'Office a modernisé son usine de transformation, ses programmes d'assurance de la qualité et autres stratégies de pointe qui guideront l'Office durant les prochaines générations.

Les processus, la technologie et les efficacités continueront d'évoluer comme cela fut le cas durant les quatre dernières décennies. L'OCPED continuera à percer de nouveaux marchés avec de nouveaux produits et l'entreprise connaîtra une expansion à l'échelle de la croissance de l'industrie. Les pêcheurs continueront d'être la cheville ouvrière d'une des plus dynamiques et novatrices industries du pays.

Orientations stratégiques

Les orientations stratégiques fournissent la base qui permet à l'OCPED de continuer d'être un chef de file de l'industrie et de relever les défis commerciaux.

Au début de l'année 2009, une équipe composée de membres de la direction de l'Office a travaillé avec un facilitateur externe pour revoir le plan stratégique développé en 2007 et mettre à jour les stratégies clés.

L'Office a réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre de ces 7 stratégies. Les progrès réalisés sont présentés ci-dessous.

Stratégie n° 1. Étendre l'entreprise pour créer des valeurs et la diversifier pour promouvoir la stabilité
L'OCPED vend des produits dans 14 pays et 20 États américains. En 2009-2010, l'Office a développé de nouveaux produits de grand corégone (vente au détail de filets et de caviar), de touladi (portions de poisson fumé) et de doré jaune (nouveaux marchés au Canada et en Allemagne). L'équipe de commercialisation de l'Office étudie présentement et prépare le terrain pour de nouveaux marchés dans d'autres pays.

Stratégie n° 2. Développer l'OCPED sur le modèle d'entreprise orientée sur les marchés
L'OCPED a posé plusieurs gestes pour renforcer sa position et mieux servir ses clients afin d'atteindre des seuils de rentabilité supérieurs.

L'Office a mis en place des prix saisonniers et des primes d'hiver pour accroître les livraisons de poisson frais en hiver et a fait un investissement significatif dans la chaîne de production de portions afin de mieux répondre aux besoins de ses clients qui exigent des produits de taille constante. De plus, l'OCPED a modifié les portions de brochet pour générer un renouvellement des ventes en France.

Stratégie n° 3. Promouvoir le développement durable et la viabilité commerciale des pêcheries
Afin de promouvoir le développement durable et la viabilité commerciale, l'OCPED a tenu des rencontres régionales avec les regroupements de pêcheurs pour

les aider à mieux comprendre leur place dans l'assurance de la qualité, la transformation et la commercialisation.

L'Office prépare présentement des plans pour chaque lac et pour le développement de produits afin d'accroître les livraisons et stabiliser les prix payés aux pêcheurs.

Stratégie n° 4. Développer une infrastructure de transformation pour répondre aux besoins des pêcheries et des marchés
L'OCPED a entrepris des investissements significatifs dans l'infrastructure de transformation se chiffrant à 7,5 millions de dollars sur trois années. Ces sommes ont permis : d'acheter un tunnel de congélation à spirale, l'équipement de production de portions, l'équipement à dégivrage, la réfection des planchers, des plafonds et du toit de l'usine, et l'installation d'un système de production de coulis de glace.

L'Office planifie présentement pour d'autres projets de réfection nécessaires.

Stratégie n° 5. Assurer la viabilité financière à long terme de l'OCPED
Afin de remplir son mandat d'autofinancement, l'Office compte adopter une structure de la dette à court et à long terme pour mieux gérer ses obligations financières. Les emprunts de capital à long terme seront remboursés par le flux de trésorerie. Une façon de faire améliorée pour la gestion des fonds de roulement sera aussi entreprise afin d'assurer que les emprunts pour les activités au jour le jour de l'Office soient minimisés. Enfin, une politique de la répartition des bénéfices nets qui vient renforcer les bénéfices non répartis de l'Office sera soumise au conseil d'administration durant l'exercice financier 2010-2011 afin d'assurer la santé financière à long terme de l'OCPED.

Stratégie n° 6. Créer une structure organisationnelle pour promouvoir la viabilité à long terme
L'OCPED s'était engagé à combler les lacunes organisationnelles et cumuler les expertises manquantes. C'est chose faite. L'Office travaille maintenant à maintenir une main-d'œuvre stable et engagé dans le domaine de la transformation, et un système plus performant de la chaîne d'approvisionnement qui comprend la communication d'information dans des délais prescrits.

Stratégie n° 7. Communication avec les parties intéressées
Durant l'exercice 2009-2010, l'OCPED a entrepris des efforts concertés pour améliorer ce que ses intéressés connaissent et la circulation de l'information. L'Office a communiqué plus d'informations plus souvent à ses intéressés, y compris les membres du conseil d'administration.

Plusieurs rencontres régionales, auxquelles les pêcheurs et autres groupes d'intéressés étaient invités pour discuter des questions et de leurs préoccupations, ont été organisées. Le bulletin d'information *Lake to Plate* a été reconçu afin d'améliorer les communications avec les pêcheurs. À remarquer aussi : l'OCPED a reconçu et relancé son site Web de telle sorte qu'il est plus convivial et capable de fournir de meilleures informations à point à tous les intéressés, ainsi qu'aux clients actuels et potentiels.

Le monde des affaires dans lequel l'OCPED fonctionne est devenu encore plus concurrentiel durant le dernier exercice, avec les conditions économiques mondiales qui ont continué de modifier les dynamiques commerciales alors que les coûts de récolter et de transformer le poisson continuent d'augmenter.

Afin de répondre à cette situation, l'équipe de commercialisation de l'OCPED continue de développer, de créer et d'explorer de nouveaux marchés. L'Office relève le défi de gestion dans un marché mondial tout en faisant face à des niveaux variables de livraisons.

Les membres de chaque secteur de la chaîne d'approvisionnement travaillent fort à assurer un succès continu.

Perspectives d'avenir

L'OCPED continuera à répondre aux exigences changeantes du marché tout en prenant des mesures pour renforcer sa chaîne d'approvisionnement et pour développer un dialogue avec tous ses intéressés.

L'augmentation de la réglementation de la sécurité alimentaire à travers le monde
L'Office rencontre de façon constante les normes rigoureuses pour l'inscription avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et a en place un Programme de gestion de la qualité (PGQ), le Système de l'analyse des risques – point critique pour leur maîtrise (HACCP) et d'autres programmes requis. Puisque les exigences dans les marchés comme ceux de l'Union européenne continuent de devenir plus strictes, l'Office doit s'assurer d'être à jour des nouveaux règlements ou risquer de perdre sa capacité d'exporter.

Les exigences des clients et des consommateurs
Les consommateurs et les clients (restaurants et chaînes de magasins) continuent de mettre l'accent sur des biens de consommation courante, sur la qualité continue et sur la sécurité sanitaire des aliments, tandis que les regroupements dans le secteur des services alimentaires et dans les commerces au détail mettent des pressions sur les prix et exigent de plus hauts niveaux de services. Ces tendances créent un environnement dans lequel les défis sont de maintenir ou d'améliorer les marges.

Des pêcheries durables
Les grandes chaînes de magasins fixeront la date butoir après laquelle elles accepteront uniquement le poisson provenant des pêcheries où la gestion, les pratiques de prises et les stocks sont certifiés durables. Wal-Mart et Loblaw's prévoient refuser le poisson non certifié d'ici l'année 2013.

L'OCPED aura donc à fournir des preuves que le poisson sauvage provient de pêcheries durables. La certification de la durabilité engendre un long processus coûteux qui exige la participation et le partenariat des gouvernements.

La chaîne d'approvisionnement

L'OCPED a investi des montants importants de ressources financières et humaines dans le progiciel de gestion intégré ERP et les processus administratifs. Ce travail se poursuivra durant le nouvel exercice financier dans le but de fournir des informations plus exactes plus rapidement aux gestionnaires et aux clients à des coûts globaux moindres.

La communication bilatérale

Afin d'assurer des canaux de communication ouverts entre l'Office, les pêcheurs et les autres intéressés des pêcheries, l'OCPED continuera de présenter le détail de ses opérations et de ses informations sur le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement par le biais de réunions avec les pêcheurs dans toutes les régions sous son mandat.

Programme de gestion de la qualité

La salubrité et la sécurité alimentaires sont aujourd'hui des priorités dans la chaîne alimentaire mondiale. L'OCPED est donc obligé de constamment œuvrer plus fort pour rencontrer les exigences de la réglementation changeante. L'OCPED continuera d'investir dans l'infrastructure de son usine de transformation et terminera plus tard cette année le projet de mise à niveau de ses outils ERP et de ses processus administratifs. L'OCPED continue de former son personnel en matière des pratiques exemplaires de l'industrie.

Développement de produits et de marchés

L'OCPED est toujours à développer de nouveaux marchés et d'étendre ses marchés existants, surtout pour le doré jaune, le grand corégone, le brochet et le touladi. L'Office continuera d'utiliser de façon soutenue ses partenaires afin de réduire les coûts, de réduire les risques et d'accroître les occasions de réussite dans les nouveaux marchés.

Rémunération des pêcheurs

En vertu de la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce*, l'OCPED a le mandat d'acheter et de fixer le prix de tous les produits de la pêche commerciale en eau douce au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, dans les Territoires du Nord-Ouest et une partie du nord-ouest de l'Ontario. L'OCPED a mis en place une structure de rémunération qui établit les paiements initiaux et les paiements définitifs basés sur un régime de regroupement ou de mise en commun. Les paiements définitifs sont établis en répartissant les recettes et les frais par espèces.

L'OCPED établit un prix initial pour une espèce en estimant la valeur marchande du produit. Les prévisions des frais de transformation et des opérations, ainsi qu'un montant pour les imprévus, sont ensuite soustraites de la valeur marchande. L'OCPED peut fixer les prix initiaux à des niveaux supérieurs lorsque nécessaire afin d'assurer des montants suffisants pour développer de nouveaux marchés ou de nouveaux produits. L'OCPED a comme pratique d'établir les prix initiaux de toutes les espèces à des taux qui encouragent la pleine exploitation des pêcheries dans toutes les régions. Des volumes plus élevés, même pour les espèces de valeur moindre, aident au développement des marchés, maximisent les efficacités et contribuent à défrayer les coûts fixes.

L'OCPED peut apporter des ajustements aux prix initiaux durant l'exercice financier afin de refléter les changements dans les marchés. Il peut aussi offrir une prime temporaire pour une espèce donnée afin d'encourager les pêcheurs à augmenter leurs prises ou lorsqu'un client a des besoins pressants.

La politique de la distribution des profits assure qu'à la fin de l'exercice financier, un montant approprié des revenus provenant de chaque espèce est alloué aux ressources financières requises pour le réinvestissement à long terme de l'entreprise. Après la vérification annuelle par le Bureau du vérificateur général du Canada, l'Office établit les paiements définitifs provenant des recettes mises en commun. Un paiement définitif est versé lorsque les revenus de ventes sont supérieurs à tous les coûts directs et alloués pour une espèce donnée. Le tableau en pages 18 et 19 présente une rétrospective des résultats des dix dernières années.

Rapport de gestion et analyse

L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce a terminé l'exercice financier 2010 avec un bénéfice net avant la provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs de 1,5 million de dollars. Le total des bénéfices versés aux pêcheurs était 30,9 millions de dollars, y compris la somme de 1,3 million de dollars pour les paiements définitifs versés aux pêcheurs.

Malgré la fragilité des économies et un dollar canadien fort, l'OCPED a connu une augmentation des volumes de vente et des bénéfices relativement à 2009. Cependant, les bénéfices étaient inférieurs aux montants prévus. Les gains dans les marchés européens ont été contrebalancés par les ventes aux États-Unis d'Amérique, inférieures de 5 % par rapport à celles de l'exercice précédent. La politique de couverture des devises américaines a mis l'OCPED à l'abri de la plupart des fluctuations des valeurs des créances libellées en dollars américains.

Les hauts niveaux des stocks et les défis des marchés ont obligé l'OCPED à réduire la valeur des stocks pour une valeur totale de 1,8 million de dollars, y compris 700 000 $ des stocks de meunier, 500 000 $ des stocks de grand corégone et 300 000 $ des stocks de carpe. La valeur des stocks de fin d'exercice des produits finis du poisson se chiffrant à 15 millions de dollars comparativement à 16 millions de dollars en 2009.

L'OCPED a continué à travailler en partenariat avec des tiers afin de percer de façon rentable de nouveaux marchés et d'introduire de nouveaux produits à valeur ajoutée. Les prix du marché étaient faibles à cause de la conjoncture de récession; les prix affichés en dollars canadiens étaient particulièrement touchés par la force du dollar canadien par rapport au dollar américain et à l'euro.

Les dépenses administratives ont augmenté durant cet exercice avec des investissements dans le système intégré de planification des ressources de l'entreprise (ERP), dans les communications avec les pêcheurs ainsi que dans les services professionnels pour la conversion aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et pour l'évaluation de la gestion financière et des pratiques de paiements.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Toutes les enterprises canadiennes ayant une obligation publique doivent adopter les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour les exercices financiers qui débutent le 1er janvier 2011 ou après cette date. L'Office adoptera les IFRS pour l'exercice financier 2012 (du 1er mai 2011 au 30 avril 2012). Les chiffres de l'exercice se terminant le 30 avril 2011 seront redressés pour les rendre conformes à la présentation des états financiers IFRS.

La transition vers les normes IFRS, sous la direction du Comité de vérification du conseil d'administration, a lieu dans les échéanciers prévus. Les différences comptables clés entre les IFRS et les principes comptables généralement reconnus du Canada, les normes actuelles, ont été identifiées et le travail d'adresser ces différences se poursuit. Au fur et à mesure que la date de transition approche, l'Office incorpore déjà les normes au sujet des informations à fournir et la présentation lorsque possible. À ce stade-ci,

CÉLÉBRANT

l'Office n'est pas en mesure de connaître l'impact qu'aura l'adoption des IFRS sur ses futurs résultats financiers.

Transformation

Les volumes de transformation du poisson étaient légèrement inférieurs relativement à l'exercice précédent et les coûts inférieurs aux prévisions, dus principalement à des volumes de livraison inférieurs de grand corégone. Les dépenses réelles pour l'opération de l'usine de transformation étaient conformes aux montants budgétés, mais les coûts de transformation par kg étaient plus élevés par rapport aux prévisions du Plan 2010 à cause de volumes inférieurs. L'OCPED a entrepris des projets d'immobilisations totalisant 2,9 millions de dollars en 2010. Des dépenses en immobilisations de 2,4 millions de dollars ont été faites pour l'usine de transformation et de 500 000 $ pour les opérations extérieures.

Doré jaune

L'Office a connu des revenus et des volumes record pour le doré jaune aux États-Unis d'Amérique, le plus important marché de l'OCPED pour cette espèce. La réduction des quotas des Grands Lacs des compétiteurs de l'OCPED a permis d'augmenter les prix de vente dans les marchés américains. L'OCPED a aussi lancé plusieurs nouveaux produits à valeur ajoutée de doré jaune (bâtonnets de doré jaune pané et filets) et a percé dans un nouveau marché : pour la première fois, la vente de filets frais de doré jaune en Allemagne. Les niveaux de livraisons étaient inférieurs de plus de 300 000 kg par rapport à l'exercice précédent et les volumes des stocks ont chuté de 50 %, causant des pénuries critiques durant le 4e trimestre. Les prix initiaux versés aux pêcheurs étaient inférieurs de 13 %.

Grand corégone

L'offre mondiale pour le grand corégone a dépassé la demande en 2010, menant à une diminution des volumes de vente et des prix. L'OCPED a lancé avec succès un nouveau produit de consommation : des portions de 250 g de caviar de grand corégone pour la vente au détail en Finlande, un marché clé. Grâce à cette initiative, les marges ont augmenté et les bénéfices ont augmenté de 29 %. D'autres initiatives incluent la réintroduction de certains produits en Russie et en Finlande, l'expansion de la commercialisation en Pologne et la préparation d'un nouveau sac de polyéthylène pour le grand corégone pour la vente au détail au Canada. À cause des primes d'hiver offertes encore une fois aux pêcheurs, le niveau de livraisons de grand corégone est demeuré inchangé par rapport à l'exercice 2009, bien que les prix initiaux aux pêcheurs étaient inférieurs de 13 %.

Brochet

Les volumes et les revenus des ventes du brochet ont augmenté de plus de 7 % cet exercice, principalement à cause de la vente de portions de poisson désarêté en France. Une économie et une devise faibles en France ont été contrebalancées en révisant le programme de poisson désarêté pour améliorer les rendements et le marges. Le caviar de brochet, maintenant dans sa troisième année, a subi des changements au niveau de la transformation pour assurer une constance du produit. Comme résultat, le volume des ventes a triplé et les revenus ont presque doublé. Les livraisons de brochet ont diminué de plus de 9 %. Par contre, le niveau des stocks a augmenté, car plus de poisson entier a été retenu pour la production de portions de poisson, un secteur qui est en croissance. Les prix initiaux aux pêcheurs étaient inférieurs de 8 %.

Meunier

Les revenus provenant des ventes de meunier ont diminué de 15 % et le volume des ventes de 6 % en 2010. Le dollar canadien fort a eu un impact sur les revenus, de même que les dates des fêtes juives qui sont tombées sur des journées ordinaires d'alimentation cashère résultant à une demande moins importante pour les produits cashère, la principale utilisation du meunier. Les livraisons de meunier ont augmenté de presque 15 % en 2010. Conjointement avec une réduction des volumes de ventes, les stocks ont augmenté au-delà du niveau de la demande des principaux marchés, obligeant l'Office à réduire la valeur de ces stocks. L'OCPED vient de conclure une nouvelle entente avec un client clé, ce qui devrait réduire de façon importante les stocks. Les prix initiaux versés aux pêcheurs étaient inférieurs de 9 %.

BÉNÉFICES ET LIVRAISONS DES PRODUITS

Sommaire de dix ans (2001-2010) pour l'exercice terminé le 30 avril
Paiements initiaux et paiements définitifs en millions de dollars (dollars courants)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Doré jaune										
Livraisons[1]	5,7	5,1	5,1	5,6	5,6	6,0	6,4	6,2	6,2	5,8
Prix/kilo entier[2]	4,19 $	4,45 $	4,65 $	3,45 $	3,41 $	3,15 $	3,35 $	3,50 $	3,33 $	3,01 $
Paiements initiaux[3]	19,6 $	16,8 $	18,2 $	19,3 $	17,9 $	18,2 $	20,8 $	20,2 $	20,8 $	17,5 $
Paiements définitifs	4,3 $	5,9 $	5,5 $	0,0 $	1,2 $	0,7 $	0,7 $	1,5 $	0,0 $	1,2 $
Total des paiements	23,9 $	22,7 $	23,7 $	19,3 $	19,1 $	18,9 $	21,5 $	21,7 $	20,8 $	18,7 $
Moyenne mobile/3 ans[4]	20,9 $	22,1 $	23,4 $	21,9 $	20,7 $	19,1 $	19,8 $	20,7 $	21,3 $	20,4 $
Grand corégone										
Livraisons[1]	6,5	6,8	7,0	6,7	5,9	5,4	5,5	3,8	5,1	5,1
Prix/kilo entier[2]	1,43 $	1,16 $	1,19 $	1,10 $	1,00 $	1,02 $	1,09 $	1,07 $	1,48 $	1,38 $
Paiements initiaux[3]	7,8 $	7,9 $	8,3 $	7,4 $	5,9 $	5,5 $	6,0 $	3,9 $	7,6 $	7,1 $
Paiements définitifs	1,5 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,2 $	0,0 $	0,0 $
Total des paiements	9,3 $	7,9 $	8,3 $	7,4 $	5,9 $	5,5 $	6,0 $	4,1 $	7,6 $	7,1 $
Moyenne mobile/3 ans[4]	7,4 $	8,1 $	8,5 $	7,9 $	7,2 $	6,3 $	5,8 $	5,2 $	5,9 $	6,3 $
Brochet										
Livraisons[1]	2,6	2,5	2,4	2,3	1,9	1,3	1,7	1,9	2,1	1,9
Prix/kilo entier[2]	0,85 $	0,80 $	0,71 $	0,65 $	0,58 $	0,62 $	0,59 $	0,78 $	0,90 $	0,82 $
Paiements initiaux[3]	1,9 $	1,8 $	1,7 $	1,5 $	1,1 $	0,8 $	1,0 $	1,2 $	1,9 $	1,6 $
Paiements définitifs	0,3 $	0,2 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,3 $	0,0 $	0,1 $
Total des paiements	2,2 $	2,0 $	1,7 $	1,5 $	1,1 $	0,8 $	1,0 $	1,5 $	1,9 $	1,7 $
Moyenne mobile/3 ans[4]	2,2 $	2,2 $	2,0 $	1,7 $	1,5 $	1,1 $	1,0 $	1,1 $	1,5 $	1,7 $
Doré noir										
Livraisons[1]	0,6	0,7	0,8	0,8	0,6	0,3	0,2	0,1	0,3	0,6
Prix/kilo entier[2]	3,33 $	4,14 $	3,88 $	3,13 $	2,83 $	3,17 $	2,50 $	3,27 $	3,65 $	3,13 $
Paiements initiaux[3]	1,6 $	2,2 $	2,5 $	2,5 $	1,6 $	0,9 $	0,5 $	0,4 $	1,0 $	1,9 $
Paiements définitifs	0,4 $	0,7 $	0,6 $	0,0 $	0,1 $	0,1 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $
Total des paiements	2,0 $	2,9 $	3,1 $	2,5 $	1,7 $	1,0 $	0,5 $	0,4 $	1,0 $	1,9 $
Moyenne mobile/3 ans[4]	3,0 $	2,7 $	2,7 $	2,8 $	2,4 $	1,7 $	1,1 $	0,6 $	0,6 $	1,1 $

BÉNÉFICES ET LIVRAISONS DES PRODUITS

Sommaire de dix ans (2001-2010) pour l'exercice terminé le 30 avril
Paiements initiaux et paiements définitifs en millions de dollars (dollars courants)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Meunier										
Livraisons[1]	5,4	5,0	5,4	3,9	2,6	2,6	1,9	1,8	2,0	2,2
Prix/kilo entier[2]	0,28 $	0,28 $	0,26 $	0,26 $	0,27 $	0,31 $	0,37 $	0,38 $	0,39 $	0,35 $
Paiements initiaux[3]	1,5 $	1,4 $	1,4 $	1,0 $	0,7 $	0,8 $	0,7 $	0,6 $	0,7 $	0,8 $
Paiements définitifs	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,1 $	0,0 $	0,0 $
Total des paiements	1,5 $	1,4 $	1,4 $	1,0 $	0,7 $	0,8 $	0,7 $	0,7 $	0,7 $	0,8 $
Moyenne mobile/3 ans[4]	1,4 $	1,5 $	1,4 $	1,3 $	1,0 $	0,8 $	0,7 $	0,7 $	0,7 $	0,7 $
Perchaude										
Livraisons[1]	0,2	0,6	0,5	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3	0,1	0,2
Prix/kilo entier[2]	4,50 $	4,50 $	3,60 $	3,00 $	3,50 $	2,70 $	3,15 $	2,99 $	2,37 $	2,40 $
Paiements initiaux[3]	0,6 $	2,2 $	1,8 $	0,9 $	0,6 $	0,5 $	0,6 $	0,8 $	0,3 $	0,4 $
Paiements définitifs	0,3 $	0,5 $	0,0 $	0,0 $	0,1 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $
Total des paiements	0,9 $	2,7 $	1,8 $	0,9 $	0,7 $	1,0 $	0,6 $	0,8 $	0,3 $	0,4 $
Moyenne mobile/3 ans[4]	1,0 $	1,6 $	1,8 $	1,8 $	1,1 $	0,7 $	0,6 $	0,7 $	0,6 $	0,5 $
Autres espèces										
Livraisons[1]	1,3	1,3	1,6	1,1	0,9	0,0	1,0	0,6	0,8	0,5
Prix/kilo entier[2]	0,62 $	0,77 $	0,69 $	0,73 $	0,67 $	0,67 $	0,60 $	0,50 $	0,65 $	0,67 $
Paiements initiaux[3]	0,8 $	0,9 $	1,0 $	0,8 $	0,6 $	0,6 $	0,6 $	0,5 $	0,7 $	0,3 $
Paiements définitifs	0,0 $	0,1 $	0,1 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $
Total des paiements	0,8 $	1,0 $	1,1 $	0,8 $	0,6 $	0,6 $	0,6 $	0,5 $	0,7 $	0,3 $
Moyenne mobile/3 ans[4]	0,8 $	0,9 $	1,0 $	0,9 $	0,8 $	0,7 $	0,6 $	0,6 $	0,6 $	0,5 $
Toutes catégories et espèces										
Livraisons[1]	22,3	22,0	22,8	20,7	17,7	16,7	16,9	14,7	16,6	16,3
Prix/kilo entier[2]	1,82 $	1,85 $	1,80 $	1,61 $	1,68 $	1,68 $	1,80 $	2,02 $	1,98 $	1,81 $
Paiements initiaux[3]	33,8 $	33,2 $	34,9 $	33,4 $	28,4 $	27,3 $	30,2 $	27,6 $	33,0 $	29,6 $
Paiements définitifs	6,8 $	7,4 $	6,2 $	0,0 $	1,4 $	0,8 $	0,7 $	2,1 $	0,0 $	1,3 $
Total des paiements	40,6 $	40,6 $	41,1 $	33,4 $	29,8 $	28,1 $	30,9 $	29,7 $	33,0 $	30,9 $
Moyenne mobile/3 ans[4]	35,8 $	39,0 $	40,8 $	38,3 $	34,7 $	30,4 $	29,6 $	29,6 $	31,2 $	31,2 $

1 Livraisons – en équivalence poids entier (millions de kilogrammes). 2 Prix/kilo entier – basé sur les paiements initiaux plus les paiements définitifs.
3 Paiements initiaux – moins les frais de transport. 4 Moyenne mobile sur trois ans des totaux des paiements.

SOMMAIRE FINANCIER DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

Pour l'exercice terminé le 30 avril
Tous les montants en millions de dollars

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Ventes	61,9 $	68,2 $	66,8 $	60,3 $	59,3 $	55,3 $	61,6 $	58,2 $	62,5 $	63,6 $
Bénéfice net (perte nette) avant paiements définitifs	6,8 $	7,4 $	6,2 $	(0,8 $)	1,4 $	0,8 $	0,7 $	2,3 $	(0,7 $)	1,5 $
Frais d'achat du poisson	36,7 $	35,9 $	37,7 $	35,7 $	30,4 $	29,2 $	32,1 $	29,2 $	35,3 $	31,6 $
Bénéfice net plus frais d'achat du poisson	43,5 $	43,3 $	43,9 $	34,9 $	31,8 $	30,0 $	32,8 $	31,5 $	34,6 $	33,1 $
Créances – Commercialisation	6,3 $	7,4 $	7,1 $	7,9 $	7,0 $	5,1 $	6,0 $	5,5 $	6,2 $	7,8 $
Stocks – Produits finis du poisson	12,2 $	10,9 $	13,7 $	14,4 $	12,4 $	12,6 $	12,0 $	10,6 $	16,0 $	15,0 $
Stock – Matériaux d'emballage et fournitures	0,9 $	0,8 $	0,9 $	0,9 $	1,0 $	0,9 $	0,9 $	0,7 $	0,8 $	0,9 $
Immobilisations Valeur comptable nette	6,2 $	6,7 $	6,9 $	6,7 $	6,3 $	6,1 $	8,6 $	10,6 $	13,9 $	14,3 $
Emprunts	12,1 $	11,5 $	14,0 $	23,1 $	18,4 $	17,8 $	20,7 $	18,8 $	30,8 $	29,4 $
Bénéfices non répartis	4,2 $	4,2 $	4,2 $	3,3 $	3,3 $	3,3 $	3,3 $	3,6 $	2,8 $	2,9 $

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce ci-joints ainsi que tous les renseignements qui font partie du présent Rapport annuel sont la responsabilité de la direction de l'Office.

Ces états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers comprennent certains montants, comme la provision pour créances douteuses, la provision concernant la réduction à leur valeur de réalisation estimative nette de tous les stocks des produits finis du poisson difficiles à écouler ou invendables, la juste valeur des instruments financiers dérivés, l'estimation de la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les obligations envers le régime de retraite qui sont nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel concorde avec celle des états financiers.

En s'acquittant de sa responsabilité en ce qui a trait à l'intégrité et la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour donner une assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que des registres appropriés sont tenus.

Le Conseil d'administration est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui concerne les rapports financiers et le contrôle interne. Le Conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité par le biais du Comité de vérification dont les membres ne sont pas des dirigeants de l'Office. Le Comité de vérification rencontre la direction et les vérificateurs externes indépendants pour discuter de vérification, de contrôles internes et autres questions financières pertinentes. Le Comité de vérification se réunit pour examiner les états financiers avec les vérificateurs externes et soumet son rapport au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration examine et approuve les états financiers.

Le vérificateur externe indépendant de l'Office, soit la vérificatrice générale du Canada, a vérifié les états financiers de l'Office selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada et a exprimé son opinion sur les états financiers.

Le président-directeur général
Office de commercialisation
du poisson d'eau douce,

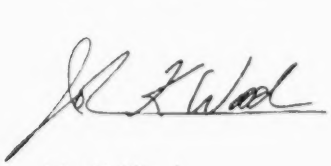

John K. Wood

Le directeur financier
Office de commercialisation
du poisson d'eau douce,

Stanley A. Lazar, CMA

Winnipeg, Canada
Le 25 juin 2010

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la ministre des Pêches et des Océans

J'ai vérifié le bilan de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce au 30 avril 2010 et les états des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 30 avril 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Office dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* et aux règlements administratifs de l'Office.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Nancy Y. Cheng, FCA
vérificatrice générale adjointe

Ottawa, Canada
Le 25 juin 2010

BILAN

Exercice terminé le 30 avril (en milliers)

	2010	2009
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie	- $	247 $
Créances (note 6)	8 091	6 587
Stocks (note 7)	15 901	16 810
Charges payées d'avance	98	109
Actif lié à des instruments dérivés (note 6)	7	1 062
	24 097	24 815
Immobilisations corporelles (note 8)	14 298	13 902
	38 395 $	**38 717 $**
PASSIF		
À court terme		
Dette bancaire	199 $	- $
Créditeurs et charges à payer (notes 6 et 11)	4 076	3 997
Provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs	1 333	-
Emprunts (notes 6 et 9)	29 363	30 772
Passif lié à des instruments dérivés (note 6)	516	1 188
	35 487	35 957
CAPITAUX PROPRES		
Bénéfices non répartis	2 908	2 760
	38 395 $	**38 717 $**

Méthode de présentation - continuité de l'exploitation (note 2)
Éventualités (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil :

Le président par intérim
du Conseil d'administration,

John K. Wood

Un administrateur,

Ken Campbell

ÉTAT DES RÉSULTATS, DU RÉSULTAT ÉTENDU ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Exercice terminé le 30 avril (en milliers)

	2010	2009
EXPLOITATION		
Ventes		
À l'exportation	51 602 $	50 868 $
Au Canada	11 993	11 627
	63 595	62 495
Coût des ventes		
Stocks d'ouverture des produits finis du poisson	15 982	10 498
Ajouter frais d'achat et de transformation du poisson :		
Frais d'achat du poisson	31 592	35 273
Salaires et avantages sociaux (note 11)	11 398	10 142
Indemnités d'empaquetage et frais d'exploitation des agences d'approvisionnement	4 386	4 550
Emballage et stockage	3 895	4 136
Services publics et impôts fonciers	1 395	1 640
Amortissement des immobilisations liées à la production	2 087	1 795
Réparations et entretien	1 260	1 281
Autres	683	891
	72 678	70 206
Moins stocks de clôture des produits finis du poisson (note 7)	(15 015)	(15 982)
	57 663	54 224
Bénéfice brut d'exploitation	5 932	8 271
Frais de commercialisation et d'administration		
Salaires et avantages sociaux (note 11)	2 502	2 689
Intérêts débiteurs	439	758
Commissions (note 12)	1 191	1 138
Traitement des données, bureau et services professionnels	1 228	783
Publicité et promotion	357	283
Frais et honoraires pour les réunions	163	163
Amortissement des immobilisations liées à l'administration	156	154
Autres	133	113
	6 169	6 281
Autres produits et charges		
(Gains nets) pertes nettes de change (note 6)	(1 718)	2 911
Bénéfice (perte) avant la provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs	1 481	(721)
Provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs	1 333	
Bénéfice net (perte nette) et résultat étendu de l'exercice (note 13)	148	(721)
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	2 760	3 481
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	2 908 $	2 760 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 30 avril (en milliers)

	2010	2009
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX)		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette) et résultat étendu de l'exercice	148 $	(721) $
Ajouter (déduire) les éléments sans incidence sur l'encaisse :		
Amortissement	2 243	1 949
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	2	13
Variation nette des postes du fonds de roulement hors trésorerie liés à l'exploitation :		
Augmentation des créances	(1 504)	(357)
Diminution (augmentation) des stocks	909	(5 544)
Diminution des charges payées d'avance	11	80
Diminution (augmentation) de l'actif lié à des instruments dérivés	1 055	(771)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	79	(230)
(Diminution) augmentation du passif lié à des instruments dérivés	(672)	1 188
Augmentation (diminution) de la provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs	1 333	(2 102)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	3 604	(6 493)
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations corporelles	(2 921)	(5 483)
Crédits d'impôt à l'investissement reçus pour les immobilisations corporelles	279	216
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	1	15
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(2 641)	(5 252)
Activités de financement		
(Diminution) augmentation des emprunts	(1 409)	11 943
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités de financement	(1 409)	11 943
(Diminution) augmentation de la trésorerie au cours de l'exercice	(446)	198
Trésorerie au début de l'exercice	247	49
(Dette bancaire) trésorerie à la fin de l'exercice	(199) $	247 $
Informations supplémentaires :		
Frais d'intérêts payés	158	665

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2010

1. POUVOIRS, ACTIVITÉS ET OBJECTIFS

L'Office a été constitué en 1969 par la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* en vue de commercialiser, de vendre et d'acheter du poisson d'eau douce ainsi que des produits et des sous-produits du poisson à l'intérieur et à l'extérieur du Canada. L'Office est tenu d'acheter tout le poisson pêché légalement dans les régions d'eau douce, ce qui englobe présentement les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, des parties du Nord-Ouest de l'Ontario ainsi que les Territoires du Nord-Ouest. La participation de ces provinces et territoire a été établie en vertu d'une entente conclue avec le gouvernement du Canada. Au cours de l'exercice, le gouvernement de la province de la Saskatchewan et celui des Territoires du Nord-Ouest ont notifié Pêches et Océans Canada de leur intention de se retirer de la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* en 2011.

L'Office bénéficie du droit exclusif de vendre, d'acheter et de commercialiser les produits de la pêche commerciale aux niveaux interprovincial et international et il exerce ce droit en ayant comme objectifs la commercialisation ordonnée du poisson, la maximisation du rendement pour les pêcheurs, la promotion des marchés internationaux et l'accroissement du commerce interprovincial et de l'exportation du poisson ainsi que des produits et sous-produits du poisson.

L'Office est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. L'Office est tenu de mener ses activités tout en étant financièrement autonome, sans crédits parlementaires. Une modification à la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* a été adoptée le 22 juin 2006, augmentant le plafonnement des emprunts autorisés de l'Office à 50 millions de dollars. Au 30 avril 2010, l'ensemble de emprunts de l'Office ne peut dépasser 43,0 millions de dollars tel qu'autorisé par le ministre des Finances.

L'Office est une société d'État fédérale visée par règlement en ce qui a trait à l'impôt fédéral sur les bénéfices et l'impôt des grandes sociétés conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. MÉTHODE DE PRÉSENTATION – CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Ces états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR). La base de la continuité de l'exploitation suppose que l'Office continuera ses activités d'exploitation dans un avenir prévisible et qu'il sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal de ses activités.

Au 30 avril 2010, l'Office avait un fonds de roulement déficitaire de 11,4 millions de dollars (11,1 millions de dollars en 2009). Le plan d'exploitation de l'Office pourrait ne pas avoir de flux de trésorerie suffisants pour le financement autonome de l'Office et de son expansion. De plus, depuis plusieurs années consécutives, l'Office a demandé et reçu les autorisations d'augmenter le plafonnement des emprunts. Le plafonnement annuel des emprunts autorisés de l'Office était de 43,0 millions de dollars au 30 avril 2010 (39,5 millions de dollars en 2009) et s'approche du seuil autorisé par la loi de 50 millions de dollars.

Selon la loi habilitante, l'Office est autorisé à emprunter des fonds de la banque de son choix compte tenu du crédit de l'Office et le remboursement de ces emprunts peut être garanti par le ministre des Finances. De plus, comme c'est le cas pour les sociétés d'État mandataires, la Couronne est ultimement responsable des actions et des dettes de l'Office. Néanmoins, les facteurs mentionnés ci-haut soulèvent un doute sur la capacité de l'Office à répondre à ses besoins pour mener ses activités tout en étant financièrement autonome, sans crédits parlementaires, tel que requis par la loi habilitante.

La réalisation des actifs dépend de la continuité des activités d'exploitation de l'Office. À son tour, la poursuite des activités d'exploitation dépend des plans mis en place par la direction pour répondre à ses besoins de financement et

assurer le succès de ses activités futures. L'Office poursuit activement différentes options pour lui permettre d'atteindre les objectifs de ses plans d'affaires. La capacité de l'Office à fonctionner de façon financièrement autonome dépend de l'amélioration de la rentabilité et des flux de trésorerie de l'Office et de la possibilité d'assurer un financement supplémentaire, y compris celui pour les investissements en immobilisations prévus (voir note 10). L'Office croit dans la viabilité de sa stratégie visant à accroître ses produits et sa rentabilité, ainsi que dans sa capacité d'amasser des fonds supplémentaires. Il croit que les actions présentement mises en place par l'Office lui fournissent l'occasion de mener son exploitation de façon financièrement autonome sur une base de continuité de l'exploitation.

Les états financiers ne comprennent pas d'ajustements à la valeur comptable de l'actif et du passif, les produits financiers et les frais déclarés ainsi que la classification des bilans utilisée, qui pourraient être nécessaires si l'Office ne pouvait pas atteindre ce qui est énoncé ci-dessus.

3. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Actifs incorporels
Le 1er mai 2009, l'Office a adopté le chapitre 3064, *Écarts d'acquisition et actifs incorporels du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (ICCA). Cette nouvelle norme guide la comptabilisation, l'évaluation et l'information à fournir et la présentation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels, mais n'a aucun effet sur la comptabilisation des écarts d'acquisition. Le chapitre 3064 remplace le chapitre 3062, *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels* et le chapitre 3450, *Frais de recherche et de développement*, puisque les actifs provenant des activités de recherche et de développement sont compris dans le champ d'application du chapitre 3064. L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence sur l'Office.

Instruments financiers – informations à fournir
En juin 2009, l'ICCA a émis des modifications au chapitre 3862, *Instruments financiers – informations à fournir* pour étendre les exigences de présentation des instruments financiers comptabilisés au bilan à leur juste valeur et pour améliorer la communication ayant trait au risque de flux de trésorerie. Ces modifications introduisent une hiérarchie à trois niveaux de la juste valeur qui priorise la qualité et la fiabilité de l'information utilisée pour l'estimation de la juste valeur des instruments financiers. La juste valeur de chacun des trois niveaux est basée sur :

- Niveau 1 – le prix coté (sans ajustement) dans les marchés actifs pour un actif ou un passif identique;
- Niveau 2 – les modèles qui utilisent des données observables pour l'actif ou le passif autres que les prix cotés du marché; et
- Niveau 3 – les modèles qui utilisent des données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur des données observables du marché.

Les modifications entrent en vigueur pour les états financiers annuels des exercices financiers qui se terminent après le 30 septembre 2009. Afin de fournir un répit aux personnes chargées de préparer les états financiers, l'ICCA a décidé que l'information comparative pour la nouvelle communication d'information ne serait pas requise pour la première année de la mise en vigueur des modifications.

Les informations à fournir requises sont présentées dans la note 6. Puisque les modifications se rapportent seulement à l'information à fournir, elles n'ont aucune incidence sur les résultats ou la situation financière de l'Office.

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Trésorerie
La trésorerie comprend l'encaisse et les dépôts à terme, s'il y en a, qui arrivent à échéance à moins de trois mois de la date d'achat.

Stocks
Les stocks des produits finis du poisson sont comptabilisés au coût réel des achats du poisson plus le coût réel de la main-d'œuvre directe et des frais généraux directement liés à la transformation du poisson de l'exercice. L'Office utilise

la méthode du coût moyen pondéré pour allouer les frais généraux fixes et les frais généraux variables aux stocks des produits finis du poisson. À la fin de l'exercice, les produits finis du poisson sont évalués au moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation nette. Les matériaux d'emballage et les fournitures sont évalués au moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation nette. Les dépréciations des stocks et les reprises des dépréciations sont indiquées dans le coût des ventes de l'état des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis.

Instruments financiers
Tous les instruments financiers sont classés dans les catégories suivantes : actifs financiers détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente, ou prêts et créances tandis que les passifs financiers sont classés dans les catégories détenus à des fins de transaction, ou autres passifs.

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués à leur juste valeur. Les évaluations subséquentes et les changements de leur juste valeur dépendront de leur classement ou désignation initiale qui dépend de la raison pourquoi les instruments ont été acquis et de leurs caractéristiques. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont par la suite évalués à leur juste valeur et tout gain et toute perte est constaté dans le bénéfice net de l'exercice durant lequel le gain ou la perte survient. Les instruments financiers disponibles à la vente sont par la suite évalués à leur juste valeur avec les gains ou les pertes provenant de la réévaluation constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'instrument soit décomptabilisé ou ait subit une dépréciation, auquel temps les montants seraient constatés dans le bénéfice net. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances, et les autres passifs sont évalués au coût après amortissement.

L'Office a classé sa trésorerie (s'il y en a) et sa dette bancaire comme des instruments détenus à des fins de transaction puisqu'elles peuvent être comptabilisées de façon fiable à leur juste valeur à cause de la courte période à l'échéance. Les créances sont classées comme des prêts et créances; les créditeurs et charges à payer, la provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs et les emprunts sont classés comme autres passifs financiers. Les instruments financiers dérivés doivent être classés comme détenus à des fins de transaction. L'Office n'avait pas d'actif financier détenu jusqu'à leur échéance ou disponibles à la vente.

Les frais de transaction directement imputables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs ou de passifs financiers sont comptabilisés comme faisant partie de la valeur comptable du début de l'actif ou du passif et sont amortis sur la durée prévue de l'instrument financier en utilisant la méthode des intérêts effectifs. Pour un actif financier ou un passif financier classé comme détenu à des fins de transaction, y compris les instruments financiers dérivés, tous les frais de transaction sont constatés immédiatement dans le bénéfice net.

Immobilisations corporelles
Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût. L'amortissement est calculé en fonction de la durée prévue de la vie utile des immobilisations, selon les méthodes et les taux annuels suivants :

Bâtiments	Stations lacustres	Linéaire	5-10 %
	Usine	Linéaire	2,5 %
Matériel	Machines et matériel de bureau	Dégressif	10-40 %
	Roulant	Dégressif	30 %
Bacs de livraison du poisson frais		Linéaire	10 %
Bateaux		Linéaire	4,0-6,67 %

Les coûts des systèmes en voie de développement et des immobilisations de production qui sont améliorées ou achetées, mais qui ne sont pas encore utilisés, sont imputés au poste de construction en cours. Lorsque ces immobilisations sont mises en service, leur coût est viré au poste d'immobilisations corporelles approprié et est amorti en conséquence.

Paiements aux pêcheurs et bénéfices non répartis
L'Office achète le poisson à des prix initiaux établis par le Conseil d'administration, qui sont fondés sur des projections opérationnelles que l'Office prépare, et le coût de ces achats est compris dans le coût des ventes. Après la fin de l'exercice, le Conseil approuve, s'il y a lieu, les paiements définitifs à verser aux pêcheurs en fonction des résultats d'exploitation de l'exercice et ces paiements sont exclus du coût des ventes. Les paiements définitifs sont passés en charges au cours de l'exercice en cours. Après que les paiements définitifs ont été établis, tout bénéfice résiduel est enregistré au bénéfice net et comme bénéfices non répartis.

Conversion des devises
Les produits et charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen mensuel en vigueur durant l'exercice. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Tous les gains et toutes les pertes de change sont présentés dans les (gains nets) pertes nettes de change l'état des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis.

Régime de retraite et autres prestations
Tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime interentreprises administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations versées à titre d'employeur représentent le coût complet pour l'Office. Ce montant est équivalent à un multiple des cotisations versées par les employés et pourrait changer au fil du temps selon la situation financière du Régime. Les cotisations de l'Office sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'ensemble de ses obligations en matière de prestations de retraite. L'Office n'est pas tenu à l'heure actuelle de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

Les frais des contributions provenant de la mise en place ou de la modification du régime sont comptabilisés d'une façon rationnelle et systématique durant la période anticipée par l'entreprise pour réaliser les bénéfices économiques, soit la moyenne de la durée de service restant des employés en service qui recevraient ces bénéfices.

L'Office est assujetti à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* et est donc auto-assuré. En tant qu'employeur auto-assuré, l'Office est responsable de toute indemnité encourue à cet effet depuis sa constitution. Les montants des indemnités des travailleurs à payer sont comptabilisés selon l'indemnité d'invalidité et la pension du survivant accordées pour les accidents qui ont eu lieu.

Constatation des produits
Les ventes sont enregistrées selon la comptabilité d'exercice et sont constatées au moment où les produits sont expédiés aux clients.

Instruments financiers dérivés
L'Office utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son risque de change et non pas pour des fins de négociation ou de spéculation. L'Office n'applique pas la comptabilité de couverture à ses instruments dérivés. Les instruments dérivés sont inscrits au bilan lorsqu'ils sont émis, et enlevés du bilan lors de la date d'échéance ou lorsqu'on y met fin. Dès la comptabilisation initiale et par après, chaque instrument dérivé est constaté au bilan à sa juste valeur soit comme un actif ou comme un passif. Les instruments dérivés ayant une juste valeur positive sont inscrits comme un actif lié à des instruments dérivés. Les instruments dérivés ayant une juste valeur négative sont inscrits comme un passif lié à des instruments dérivés. Toute variation de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée dans le bénéfice de l'exercice au cours duquel elle a eu lieu, à titre d'élément des (gains nets) pertes nettes de change.

Crédits d'impôt à l'investissement
Les crédits d'impôt à l'investissement ayant trait aux immobilisations manufacturières sont inscrits en réduction du montant des immobilisations concernées. Les crédits d'impôt à l'investissement sont inscrits dans la période durant laquelle les crédits sont approuvés par l'Agence du revenu du Canada, à condition qu'il y ait une assurance raisonnable que les crédits seront réalisés.

Utilisation d'estimations
Les états financiers préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exigent que la direction exerce son jugement et effectue des estimations qui ont une incidence sur les montants et l'information communiquée dans les états financiers. Les secteurs les plus importants qui requièrent l'utilisation d'estimations de la direction sont liés à la provision pour créances douteuses, à la provision concernant la réduction à leur valeur de réalisation estimative nette de tous les stocks de produits finis du poisson difficiles à écouler ou invendables, la juste valeur des instruments financiers dérivés, l'estimation de la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les obligations envers le régime de retraite. Les résultats réels pourraient différer de façon significative de ces estimations. Si les résultats réels diffèrent de ces estimations, leur incidence serait inscrite dans les exercices ultérieurs.

5. MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR

Normes internationales d'information financière (IFRS)
En décembre 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a émis une modification à l'Introduction aux normes de comptabilité dans le secteur public du *Manuel* du CCSP. Cette modification élimine la classification d'organisme public de type commercial (OPTC) et les entités classées auparavant comme OPTC ont été obligés de réévaluer leur classement.

En conformité avec l'introduction modifiée, l'Office conserve son classement d'entreprise d'État. En tant qu'entreprise d'État, l'Office doit suivre les Normes internationales d'information financière (IFRS). L'Office adoptera les IFRS pour l'exercice financier débutant le 1er mai 2011. Ses premiers états financiers IFRS seront pour l'exercice financier se terminant le 30 avril 2012. Les chiffres de l'exercice se terminant le 30 avril 2011 seront redressés pour se conformer à la présentation des états financiers IFRS.

6. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

L'utilisation d'instruments financiers par l'Office l'expose aux risques suivants :

i) risque de crédit
ii) risque de liquidité
iii) risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et autre risque de prix)

Cette note présente l'information au sujet de l'exposition de l'Office à chacun des risques indiqués ci-haut et les objectifs, politiques et processus de l'Office pour mesurer et gérer ces risques. Des informations quantitatives supplémentaires sont présentées dans les présents états financiers.

Risque de crédit
Le risque de crédit est le risque d'une perte financière pour l'Office lorsqu'un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles, et provient principalement des créances de l'Office et de ses instruments financiers dérivés.

Créances
L'exposition de l'Office au risque associé avec les créances est essentiellement influencée par les données démographiques de la clientèle de base de l'Office, y compris le risque associé avec le genre de client et avec le pays dans lequel le client exploite son entreprise.

L'Office gère ce risque par la surveillance de la solvabilité des clients. L'Office a établi des processus lorsqu'il fait affaire avec des clients des pays étrangers afin de gérer le risque rattaché aux clients étrangers.

Au 30 avril, le niveau d'exposition maximal au risque de crédit provenant des créances se présente comme suit par régions géographiques :

(en milliers)	2010		2009	
	Devise d'origine	Dollars canadiens	Devise d'origine	Dollars canadiens
Canada	842 $	842 $	1 398 $	1 398 $
États-Unis d'Amérique	5 254	5 338	3 928	4 687
Europe	1 887	1 887	436	436
Autres pays	24	24	55	66
		8,091 $		6,587 $

Au 30 avril 2010, quatre clients représentaient 39 % du solde des créances. Au 30 avril 2009, trois clients représentaient 41 % du solde des créances. Les clients représentent principalement des distributeurs.

L'Office établit une provision pour créances douteuses qui reflète une estimation du montant de créances irrécouvrables. Cette provision est basée sur des comptes spécifiques et est établie en tenant compte des connaissances de l'Office de la situation financière de ses clients, du classement chronologique des comptes, des climats des affaires et géopolitique actuels, de la concentration des débiteurs et du secteur d'activité ainsi que de l'expérience historique.

Le classement chronologique des créances au 30 avril se présente comme suit :

(en milliers)	2010	2009
	Créances	Créances
Courant, 0 à 30 jours	5 249 $	4 692 $
En souffrance, de 31 à 60 jours	2 378	1 349
En souffrance, plus de 60 jours	171	148
Créances non commerciales	366	471
Somme partielle	8 164	6 660
Moins : provision pour créances douteuses	(73)	(73)
Montant net	8 091 $	6 587 $

La variation de la provision pour créances douteuses durant l'exercice terminé le 30 avril 2010 était zéro (une augmentation de 16 000 $ en 2009).

Instruments financiers dérivés
L'Office gère son risque de crédit provenant de ses instruments financiers dérivés en établissant des contrats seulement avec des contreparties solvables telles les plus importantes institutions financières canadiennes. L'Office ne croit pas que ses instruments financiers dérivés l'exposent à un risque de crédit significatif.

Risque de liquidité
Le risque de liquidité est le risque associé à une situation où l'Office serait incapable de rencontrer ses obligations financières lorsque celles-ci arrivent à échéance. L'Office gère son risque de liquidité par la surveillance continue des flux actuels et prévus de trésorerie pour s'assurer, dans la limite du possible, que l'entreprise aura toujours suffisamment de liquidité pour rencontrer ses passifs lorsqu'ils arrivent à échéance, dans des conditions ordinaires et extrêmes, sans encourir des pertes inacceptables ou risquer d'endommager la réputation de l'Office. L'Office a identifié dans la note 2 les enjeux relatifs au risque de liquidité et à la continuité de l'exploitation.

Les tableaux suivant présentent les clauses contractuelles de l'échéancier du passif financier de l'Office au 30 avril :

(en milliers)

	2010				
	Totaux	Moins d'un an	1 à 2 ans	3 à 4 ans	5 ans et plus
Dette bancaire	199 $	199 $	– $	– $	– $
Créditeurs et charges à payer	4 076	4 076	–	–	–
Passif lié à des instruments dérivés	516	516	–	–	–
Provision pour les paiements déjà versés aux pêcheurs	1 333	1 333	–	–	–
Emprunts	29 363	29 363	–	–	–
Total	35 487 $	35 487 $	– $	– $	– $

(en milliers)	2009				
	Totaux	Moins d'un an	1 à 2 ans	3 à 4 ans	5 ans et plus
Créditeurs et charges à payer	3 997 $	3 997 $	- $	- $	- $
Passif lié à des instruments dérivés	1 188	1 188	-	-	-
Emprunts	30 772	30 772	-	-	-
Total	35 957 $	35 957 $	- $	- $	- $

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des changements aux prix du marché, tels les taux de change, les taux d'intérêts et la variation du cours des actions aient un effet sur les flux de trésorerie futur de l'Office ou sur la juste valeur de son porteteuille d'instruments financiers. L'objectif de la gestion du risque de marché est de gérer et de contrôler l'exposition de l'Office au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements sur le risque.

Risque de change

L'Office est exposé au risque de change sur une portion significative de ses transactions commerciales qui sont libellées en dollars américains. L'Office couvre ce risque sur un minimum de 67 % de toutes ses créances clients en dollars américains et sur une portion des ventes prévues en fonction de sa politique de couverture. De plus, une portion des emprunts est libellée en dollars américains (note 9). L'Office gère son exposition aux fluctuations des taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien en passant des contrats pour les instruments financiers de types suivants, dont la plupart ont une date d'échéance de moins d'un an depuis la date de leur comptabilisation, et uniquement à l'intérieur des limites approuvées par le Conseil d'administration :

Options d'achat de devises – droit d'acheter des devises à un taux de change précis durant une période de temps précise.

Options barrières de vente de devises – options qui se convertissent automatiquement en options d'achat de devises lorsqu'une barrière précise est atteinte durant une période de temps précise.

Contrats à terme conditionnels à taux variable – droit d'échanger des devises a un prix d'exercice convenu d'avance. Dans la situation où le cour du change au comptant est égal ou supérieur au prix d'exercice convenu et égal ou inférieur au prix d'exercice d'annulation, le droit d'échanger des devises devient une obligation d'échanger les devises au même prix d'exercice.

Contrats à terme accumulant à règlement mensuel – contrats à terme qui donnent à l'Office l'habileté d'échanger des devises sur sa position mensuelle à un meilleur prix qu'un contrat à terme définitif. L'accumulation de la position dépend sur le prix d'exercice qui resterait à un niveau d'accumulation de chaque règlement mensuel.

L'Office utilise aussi des contrats de ce genre dans le cadre de sa gestion de ses besoins globaux de trésorerie. Une somme de 7 000 $ (1 062 000 $ en 2009) est comprise au bilan dans l'actif lié à des instruments dérivés et une somme de 516 000 $ (1 188 000 $ en 2008) est comprise dans le passif lié à des instruments dérivés, représentant la juste valeur des instruments financiers dérivés détenus au 30 avril :

(en milliers)	2010	2009
Options d'achat de devises	-	1 062
Options barrières de vente de devises	-	(1 188)
Contrats à terme conditionnels à taux variable	(296)	-
Contrats à terme accumulant à règlement mensuel	(213)	-
	(509) $	(126) $

Les montants nominaux de référence en cours au 30 avril pour les instruments financiers dérivés que l'Office a conclus sont présentés ci-dessous :

(en milliers de dollars américains)	2010	2009
Options d'achat de devises	-	25 900
Options barrières de vente de devises	-	25 900
Contrats à terme conditionnels à taux variable	58 100	-
Contrats à terme accumulant à règlement mensuel	36 652	-

Le gain net de change de 1 718 000 $ (perte nette de change de 2 911 000 $ en 2009) comprend une perte de 383 000 $ représentant le changement de la juste valeur des instruments financiers dérivés classés comme détenus à des fins de transaction (perte de 340 000 $ en 2009).

Au 30 avril, l'Office est aussi exposé à un risque de change dans sa trésorerie, ses créances, ses créditeurs et charges à payer et ses emprunts, réparti de la façon suivante :

(en milliers de dollars américains)	2010	2009
Trésorerie	25 $	45 $
Créances	5 224	3 984
Créditeurs et charges à payer	(77)	(155)
Emprunts	(4 000)	(4 000)
	1 172 $	(126) $

En se basant sur l'exposition nette au 30 avril 2010, y compris les instruments financiers dérivés présentés ci-dessus, en excluant l'impact sur les ventes en devises américaines et en assumant que les autres variables demeurent constantes, une augmentation de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait comme résultat une augmentation du bénéfice net et du résultat étendu de 1 561 000 $ (diminution de la perte nette et du résultat étendu de 2 746 000 $ en 2009). Une diminution de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait comme résultat une diminution du bénéfice net et du résultat étendu de 1 644 000 $ (une augmentation de la perte nette et du résultat étendu de 3 533 000 $ en 2009).

Risque de taux d'intérêt
En date du bilan, les emprunts de l'Office de 29 363 000 $ (30 772 000 $ en 2009) sont des instruments à taux d'intérêt variable.

Une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date du bilan aurait diminué le bénéfice net et le résultat étendu de 342 000 $ en assumant que toutes les autres variables, en particulier les taux de change, seraient restées constantes (augmentation de la perte nette et le résultat étendu de 276 000 $ en 2009).

Autre risque de prix
L'Office croit qu'il n'est pas exposé à aucun autre risque important de prix en rapport avec ses instruments financiers.

Juste valeur
La juste valeur de la trésorerie, des créances, de la dette bancaire, des créditeurs et charges à payer, de la provision pour les paiements déminutifs à verser aux pêcheurs ainsi que des emprunts est une estimation raisonnable de leur valeur comptable, compte tenu de la période relativement courte avant l'échéance des instruments financiers. Les montants des instruments financiers dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur. La juste valeur estimative des instruments financiers dérivés est calculée en utilisant la méthode d'évaluation généralement utilisée pour ce genre d'instrument financier.

Le calcul de la juste valeur tel qu'inscrit au bilan sont classifiés de la façon suivante :

(en milliers)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Totaux
Actif				
Actif lié à des instruments dérivés	- $	7 $	- $	7 $
Passif				
Dette bancaire	199	-	-	199
Passif lié à des instruments dérivés	-	516	-	516

7. STOCKS

Au 30 avril, les stocks comprenaient :

(en milliers)	2010	2009
Matières premières et fournitures	886 $	828 $
Produits finis	16 841	16 716
Provision pour les produits finis	(1 826)	(734)
	15 901 $	16 810 $

Le montant des réductions de valeur des stocks constaté comme charge pour l'exercice terminé le 30 avril 2010 est 1 784 000 $ (734 000 $ en 2009). Il n'y a pas eu de reprise des dépréciations constatées antérieurement durant les exercices 2010 et 2009.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers)	2010			2009
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	336 $	- $	336 $	336 $
Bâtiments	12 837	8 004	4 833	4 658
Matériel	22 240	16 349	5 891	5 934
Bacs de livraison du poisson frais/ conteneurs	1 442	845	597	655
Bateaux	3 113	549	2 564	2 288
Construction en cours	77	-	77	2 001
	40 045 $	25 747 $	14 298 $	13 902 $

Les charges d'amortissement sont présentées à l'état des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis dans le coût des ventes (2 087 000 $ en 2010; 1 795 000 $ en 2009) et dans les frais de commercialisation et d'administration (156 000 $ en 2010; 154 000 $ en 2009).

9. EMPRUNTS

(en milliers)	2010	2009
Billet	4 063 $	4 772 $
Acceptations bancaires	25 300	26 000
	29 363 $	30 772 $

Durant l'exercice, l'Office a renouvelé ses modalités de crédit renouvelable lui donnant accès à des fonds allant jusqu'à 43,0 millions de dollars canadiens ou à son équivalent en dollars américains. Les fonds proviennent d'emprunts, de découverts, de billets et d'acceptations bancaires.

Les acceptations bancaires portent intérêt au taux annuel de 0,35 % (0,45 % en 2009) et arrivent à échéance le 6 mai 2010. Le taux d'intérêt moyen pondéré durant l'exercice était 0,37 % (2,13 % en 2009). Après le 6 mai 2010, l'Office a contracté de nouvelles acceptations bancaires portant intérêt au taux de 0,35 %.

Le billet de 4 000 000 de dollars libellé en dollars américains (4 063 000 dollars canadiens) est remboursable en dollars américains, porte intérêt au taux annuel de 1,22 % (1,35 % en 2009) et arrive à échéance le 26 juillet 2010. Le taux d'intérêt moyen pondéré durant l'exercice était 1,19 % (2,96 % en 2009).

Les acceptations bancaires et le billet sont garantis par l'autorisation du ministre des Finances jusqu'à concurrence des limites des emprunts de l'Office (note 1).

10. GESTION DU CAPITAL

L'Office est assujetti à la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (les lois), ainsi qu'à toute directive découlant de ces lois. Ces lois ont un effet sur la manière dont l'Office gère son capital, entre autres, en établissant les grands objectifs de l'Office. Spécifiquement, l'Office doit tenir compte du besoin de mener son exploitation sur une base d'autonomie financière tout en générant des bénéfices pour le gouvernement du Canada et pour les pêcheurs.

L'Office définit et calcule son capital de la façon suivante :

(en milliers)	2010	2009
Bénéfices non répartis	2 908 $	2 760 $
Emprunts	29 363	30 772
	32 271 $	33 532 $

Les objectifs de l'Office dans la gestion du capital sont :

- de fournir des liquidités suffisantes pour soutenir ses obligations financières et son plan d'exploitation et son plan stratégique;
- de générer des rendements croissants pour les pêcheurs; et
- de maintenir sa capacité financière et l'accès aux institutions de crédit pour soutenir le développement futur de l'entreprise, y compris les dépenses en immobilisations.

En 2010, l'Office se fiait principalement à ses flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation pour supporter ses objectifs. En 2009, l'Office se fiait principalement à ses flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation jumelés à ses activités de financement pour supporter ses obligations financières et pour financer ses besoins en capital et ses besoins stratégiques.

La capacité de l'Office d'obtenir du capital additionnel est affectée par les conditions du marché et par les dispositions des lois qui gouvernent l'entreprise. Un aperçu des limites imposées sur les emprunts de l'Office et de l'accès aux institutions de crédit est donné dans la note 1. En vertu de la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'Office doit indiquer dans son plan d'entreprise annuel, ou dans une modification de celui-ci, son intention d'emprunter des fonds. Le plan d'entreprise et toute modification à ce plan doivent être approuvés par le Conseil d'administration de l'Office et par le gouverneur en conseil. Le calendrier des futurs emprunts n'est pas déterminable (note 2).

Ces objectifs et stratégies sont revus dans le plan d'entreprise annuel soumis au Conseil d'administration et adopté par ce dernier. La stratégie globale de l'Office en ce qui a trait à la gestion de risque de capital demeure inchangée de celle pour l'exercice financier terminé le 30 avril 2009.

L'Office n'est pas assujetti à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur.

11. RÉGIME DE RETRAITE

L'Office et tous les employés admissibles contribuent au Régime de retraite de la fonction publique. Les prestations de retraite s'accumulent à un taux de 2 % par année de service jusqu'à un maximum de 35 ans, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de rémunération. Ces prestations de retraite sont pleinement indexées en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Les cotisations de l'Office et des employés au Régime de retraite de la fonction publique durant l'exercice étaient :

(en milliers)	2010	2009
Cotisations de l'Office	1 053 $	969 $
Cotisations des employés	536 $	480 $

En date du 1er juin 2007, l'Office a conclu une entente avec le syndicat de ses employés qui établit les états de service des employés de l'usine de transformation du poisson dès cette date et rétroactivement jusqu'au 1er avril 1973. Durant l'exercice financier 2010, l'Office a accepté les conditions du Centre des pensions de la fonction publique (CPFP) qui établissent la façon selon laquelle l'Office documentera les cas pour les employés qui devraient devenir membre selon la *Loi sur la pension de la fonction publique* (LPFP) rétroactivement et dans l'avenir. Elles établissent aussi comment le CPFP traitera de ces cas lors de l'établissement de l'état de pension des employés de l'usine de transformation du poisson. Le CPFP établit l'admissibilité de l'employé à contribuer au régime, les années de service pour les fins de pension et les années qu'un employé dispose pour le rachat d'années de services. L'Office est obligé de financer sa part des cotisations, en fonction des cotisations versées par les employés au régime de retraite, ainsi que les montants dus pour les services rendus dans le passé.

L'Office a calculé que son obligation actualisée se chiffre à 315 000 $ pour rencontrer les contributions futures de contrepartie requises pour les employés présentement en service, qui sera portée aux charges au fur et à mesure que les employés versent leurs cotisations. De plus, l'Office a calculé qu'il aura à contribuer une somme supplémentaire de 282 000 $ dans l'avenir pour les employés à la retraite pour des services rendus par le passé. Ainsi un montant de 282 000 $, représentant l'estimation des obligations envers les employés à la retraite, a été inscrit aux créditeurs et charges à payer de l'exercice 2010.

12. COMMISSIONS DE VENTE

Au cours de l'exercice, l'Office a versé des commissions totalisant 1 191 000 $ (1 138 000 $ en 2009), la totalité à titre de commissions à des agents de vente étrangers. Les commissions de vente sont présentées dans les frais de commercialisation et d'administration à l'état des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis.

13. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

L'Office peut déduire aux fins de l'impôt une partie de son allocation du coût en capital. Elle n'a donc aucun revenu imposable pour l'exercice (aucun en 2009). Au 30 avril 2010, le montant estimatif de l'excédent de la fraction non amortie du coût en capital sur la valeur comptable nette des immobilisations corporelles se chiffrait à 2 619 000 $ (1 970 000 $ en 2009 – chiffre réel) et peut servir à réduire le revenu imposable des exercices futurs. Aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers pour cet excédent étant donné qu'il est improbable que des économies d'impôts futurs puissent être réalisées.

14. ÉVENTUALITÉS

L'Office reçoit, dans le cours normal de ses activités, plusieurs réclamations fondées en droit. Comme il est impossible à l'heure actuelle d'en déterminer l'issue finale, aucune provision n'a été comptabilisée pour ces éventualités. La direction est d'avis que le versement de tout montant suite à ces réclamations n'affectera pas la situation financière de l'Office de façon défavorable et importante. Le versement de tout montant qui serait accordé par suite d'un règlement sera passé en charges de l'exercice au cours duquel le litige est susceptible de se régler et lorsque le montant peut être raisonnablement estimé.

15. CHIFFRES CORRESPONDANTS DES EXERCICES ANTÉRIEURS

Les chiffres correspondants des exercices précédents ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de ceux du présent exercice.

RÉGIE DE L'ENTREPRISE

L'OCPED est administré par un conseil d'administration composé de onze membres, y compris le président-directeur général. Tous les membres du conseil d'administration sont nommés par le gouverneur en conseil fédéral avec cinq nominations sur recommandation des gouvernements provinciaux participants.

Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*, l'Office a établi un Comité de vérification qui s'est réuni pour la première fois en septembre 2009. Le Comité est composé de Harold B. Dueck, un comptable agréé ayant de l'expérience professionnelle en finances publiques et en finance d'entreprise, qui est président du Comité, et de Irvin Constant et Ken Campbell, deux membres du conseil d'administration de l'Office. Ce Comité a le mandat de superviser au nom du conseil d'administration les processus de présentation de l'information financière et de faire rapport aux réunions du conseil.

En mars 2010, le mandat de président du conseil d'administration de Jim Bear a pris fin et une recherche nationale pour trouver un nouveau président a débuté. Durant le dernier exercice financier, six membres du conseil d'administration étaient des pêcheurs commerciaux et cinq étaient issus des collectivités des Premières Nations. Le conseil d'administration est d'avis que ses membres reflètent l'étendue géographique, les intérêts et le bien-être de ses intéressés. Le conseil d'administration est fortement d'avis que la majorité de ses membres devraient toujours être des pêcheurs commerciaux actifs représentant les différentes régions.

Les membres du conseil d'administration ont rempli leur rôle de liaison avec tous les niveaux de gouvernement et des intéressés des associations de pêcheurs en participant à un bon nombre de réunions publiques et privées, de conférences et de sessions d'information dans les provinces et les communautés qu'ils représentent. Un rapport trimestriel donnant les résultats financiers clés et un aperçu commenté du progrès des pêcheries dans chaque région est envoyé aux intéressés.

Les membres du conseil d'administration de l'Office se sont réunis six fois à Winnipeg durant le présent exercice. À chaque trimestre, le conseil d'administration a entrepris une étude compréhensive des résultats financiers et des questions d'opérations. À la réunion du mois de juillet 2009, le conseil d'administration a reçu le rapport de vérification du Bureau du vérificateur général du Canada et a approuvé le rapport annuel 2008-2009. En février 2010, le conseil d'administration s'est réuni et a adopté le plan d'entreprise quinquennal et les prévisions financières pour leur soumission au Conseil du Trésor.

Le conseil d'administration a étudié six demandes sous la politique d'approbation de licences d'agent d'exportation et en a approuvé quatre. Il y a également eu le renouvellement de deux licences pour l'exercice 2009-2010.

Parmi les principales conférences et assemblées annuelles auxquelles a participé l'Office, notons les suivantes : l'AGA du Conseil canadien des pêches, la table ronde sur la chaîne de la valeur alimentaire des produits de la mer, les foires commerciales des produits de la mer de Bruxelles et de Boston, un atelier sur la direction des sociétés d'État, l'association manitobaine de l'industrie de transformation alimentaire, la fédération des pêcheurs manitobains des eaux intérieures, Ressources hydriques Manitoba, la coopérative des pêcheurs de la Saskatchewan et plusieurs autres réunions d'associations de pêcheurs.

RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS

L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce offre ses remerciements aux employés suivants pour leur engagement professionnel à assurer un approvisionnement fiable de produits du poisson d'eau douce de grande qualité, d'excellents rapports avec les clients et l'accroissement des bénéfices versés aux pêcheurs.

35 années – Ralph Kamieniarz

30 années – Luann Johnston, Vince Freeman, Raymond Audette, Sheila Lajoie-Wilde, Joyce Murray, William Gates, Rita Askinis

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jim Bear
Président du conseil d'administration
Scanterbury (Manitoba)
Profession : Conseiller politique,
Southeast Tribal Council
Nombre d'années au conseil : 9

John Wood
Président-directeur général de l'Office
Winnipeg (Manitoba)
Nombre d'années au conseil : 3,5

Ron Ballantyne
Grand Rapids (Manitoba)
Profession : Pêcheur
Nombre d'années au conseil : 6,5

Bert Buckley
Hay River (Territoires du Nord-Ouest)
Profession : Pêcheur
Nombre d'années au conseil : 11

Ken Campbell
Gimli (Manitoba)
Profession : Pêcheur
Nombre d'années au conseil : 1

Irvin Constant
The Pas (Manitoba)
Profession : Pêcheur
Nombre d'années au conseil : 14

Angus Gardiner
Île-à-La-Crosse (Saskatchewan)
Profession : Pêcheur
Nombre d'années au conseil : 1,5

Gordon McDougall
Ashern (Manitoba)
Profession : Pêcheur
Nombre d'années au conseil : 14

Bob Paterson
Sioux Lookout (Ontario)
Profession : Superviseur régional, Ministère
des Richesses naturelles – Ontario
Nombre d'années au conseil : 6

Gail Wood
Edmonton (Alberta)
Profession : Propriétaire, Wayne Wood
Fresh Fish Ltd.
Nombre d'années au conseil : 3

Un poste à combler

COMITÉ DE VÉRIFICATION

L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce a établi un Comité de vérification en 2009-2010. Le comité mandaté est composé de Harold B. Dueck (président du comité) et de Irvin Constant et Ken Campbell, tous deux membres du conseil d'administration.

HAUTE DIRECTION

John Wood, Président-directeur général
Courriel : johnwood@freshwaterfish.com

Paul Cater, Vice-président – Ventes et commercialisation
Courriel : paul.cater@freshwaterfish.com

Stan Lazar, Directeur financier
Courriel : stanlazar@freshwaterfish.com

David Northcott, Vice-président – Opérations
Courriel : david.northcott@freshwaterfish.com

1199, chemin Plessis
Winnipeg (Manitoba) Canada R2C 3L4

téléphone : 204.983.6600
télécopieur : 204.983.6497

www.freshwaterfish.com